

## Communiqué de presse de Jeunes Médecins

Lundi 6 juillet 2020

## <u>Ségur de la Santé : les revendications de Jeunes Médecins relatives au Pilier 1</u> et à l'attractivité des carrières hospitalières

Après deux premières réunions très décevantes, il est grand temps que de réelles propositions visant à revitaliser les carrières hospitalières, notamment en début de carrière, voient le jour. Espérons que le remaniement ministériel qui s'est produit et qui a eu pour conséquence de mettre à la tête du gouvernement un tandem rompu à l'exercice de l'administration de la Santé en France (à savoir Monsieur Castex, ancien Directeur de la DHOS et Monsieur Revel ancien Directeur de la CNAM), n'entraine pas les mêmes effets que ceux qui nous ont précipités dans la situation actuelle.

Ainsi, Jeunes Médecins restera ferme sur les points suivants :

- Suppression des 4 premiers échelons avec un début de carrière équivalent au 5<sup>ème</sup> échelon actuel soit 4 607.41 euros brut mensuel :
- Passage de l'indemnité d'engagement de service public à 1 200 euros brut mensuel en uniformisant celle-ci à l'ensemble des statuts contractuels et titulaires et en ne la reliant qu'à l'absence d'activité libérale intra-hospitalière;
- Passages des obligations de service de 4 à 5 « demi-journées » par 24 heures ;
- Revalorisation des gardes de l'ensemble des praticiennes et praticiens (contractuels et titulaires) au niveau des gardes des hospitalo-universitaires soit 466,43 euros net;
- Harmonisation de la protection sociale des hospitalo-universitaires sur celle des praticiens hospitaliers titulaires;
- Création d'un forfait plancher de 50 euros net pour les astreintes quelle qu'en soit la modalité ;
- Suppression du statut de praticien attaché et obtention du statut de praticien hospitalier titulaire facilité pour toutes celles et ceux, actuellement sur ce statut, qui en feront la demande :
- Accès pour les praticiens à diplôme étranger hors Union européenne (PADHUE) exerçant dans les établissements publics de santé des mêmes niveaux de rémunération que leurs collègues à diplômes français et de l'Union européenne.

La mesure 3 relative à la création d'un statut unique de contractuel n'étant pas encore stabilisée tant vis-à-vis des statuts de praticiens contractuels que des statuts d'assistants, Jeunes Médecins demande à connaître dans le cadre des négociations les contours de ce nouveau statut avec une étude d'impact permettant d'en établir les répercussions sur les établissements de santé. De même, Jeunes Médecins aimerait avoir des réponses sur les modalités d'accès au statut de praticien hospitalier titulaire.

Sans l'obtention de réponses favorables sur l'ensemble de ces points, Jeunes Médecins ne pourra signer aucun accord, et ne pourra que constater l'absence de réelle volonté des gouvernants de sauver l'hôpital public.

## **Contact presse**

Emanuel Loeb Président Jeunes Médecins president@jeunesmedecins.fr 06 50 93 64 60